

Lettre de René Bertelé à Jean Paulhan, 1950-04-20

Auteur : Bertelé, René (1908-1973)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Citer cette page

Bertelé, René (1908-1973), Lettre de René Bertelé à Jean Paulhan, 1950-04-20, 1950-04-20.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/13327>

Copier

Information sur la lettre

Date 1950-04-20

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025



LES ÉDITIONS DU POINT DU JOUR

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
ANCIENNEMENT DE 138-000, FRANCE
60000 20000 - 12, RUE PASSOIR, PARIS-8
R.C. SEINE 104000 - C.O.E. 10400

Paris, Ce 20 Avril 50.

ARCHIVES PAULHAN

Cher Jean Paulhan,

mes associés, mes amis, sont parfaitement
d'accord avec nous pour rembourser en Bores
son compte courant d'un million à F. G. -
(Et nous vous remercions, ainsi que Dominique
Aury, d'avoir suggéré cette solution -
qui me débarrasse d'un gros souci). Reste une
difficulté, et la réflexion : le fait qu'un million
de Bores va être distribué par F. G. - veut
à dire, pratiquement, par la Guilde du Bore,
et le reste du stock par Hachette ou un
autre distributeur ?...

Et je pose encore la question à Gaston G. : ne
peut-on distribuer ce stock, qui compte 9.900

Œuvres de qualité (et d'auteurs de la N.R.F.)
par les soins de la maison Gallimard — sous mon
contrôle ? — D'autant plus qu'il serait regret-
table que l'ancien stock "P^t du Jour" —
marque maintenant associée à la N.R.F.,
soit vendu finalement sur les quais —
(ce que j'ai tout fait pour éviter) et la
dite marque dévalorisée — ? — J'écris
par même courrier à G.G. ~

L'affaire du petit Œuvre : "Vie d'une prostituée"
(texte presque entièrement publié par les Temps
modernes) passe devant le Tribunal lundi pro-
chain. Mon ex-collaborateur, seul, Georges
Bonneumaison, est inculpé, pour^{en} avoir distribué
9.9. exemplaires — Je m'occupe de réunir et
préparer sa défense, assurée par deux avocats.
Son affaire n'est pas grave, mais je ne voudrais
pas que ce garçon, bien — et peu responsable
en l'occurrence — ait un casier, chose tou-
jours possible. Son avocat me demande pour lui

LES ÉDITIONS DU POINT DU JOUR

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
 AU CAPITAL DE 100 000 FRANCS
 100% LOCAL - 10, rue Paulhan, PARIS
 I C 3842 112415 - C O 111281

Paris, 11

[1950]

2

des certificats de moralité", signés de
 "noms". Évidemment, je pense à vous,
 cher Jean Paulhan (?) ... Cela ne vous
 ennuierait-il pas trop, cela n'est-il pas
 trop indiscret de vous le demander ? ... À
 tout hasard, je vous en dis un mot.
 Si vous consentez, à faire cela pour moi,
 voici un texte possible, il me semble,
 qui, de vous, ne manquerait pas de
 faire effet :

ARCHIVES PAULHAN

"Je connais depuis longtemps et
 "ai employé pour divers travaux de recher-
 "che et de classement, M. Georges Bonne-
 "maison : qui m'a toujours donné toute
 "satisfaction : c'est un garçon consciencieux,
 "appliqué et digne de toute confiance."
 (ce qui est la vérité : je l'ai employé trois ans) —

A Vendredi siey, 5 Ca N. R. F., cher
Jean Paulhan. Et j'aimerais savoir
que vo he mieux, côté santé, deven un
Bien. Mais il me semble que vous avez
la mine bien meilleure que il y a deux
mois :

De tout coeur votre,

René

RENE MAURIS